

Vas-y ! C'est **lojia.org**

QUÉBEC

VOLONTAIRE



Félix Bourassa-Moreau

**PASSE À
L'ACTION!**

**GUIDE
DU VOLONTAIRE**

L'avant,
le pendant
et l'après-volontariat

Secrétariat
à la jeunesse
Québec 

Fondation
lojia

ofqj Office
franco-québécois
pour la jeunesse

LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec tient à remercier le Secrétariat à la jeunesse et la Fondation LOJIQ pour le financement de Québec Volontaire.

Ce document a été rédigé par LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec.

Le masculin a été adopté afin d'alléger le texte et n'a aucune intention discriminatoire.

© Tous droits réservés, 2020

LOJIQ | Les Offices jeunesse internationaux du Québec
934, Ste-Catherine Est - Montréal (Québec) H2L 2E9
200, ch. Ste-Foy, bur. 1.20, Québec (Québec) G1R 1T3
Numéro sans frais 1-800 465-4255 - lojq.org
quebecvolontaire@lojq.org

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : Québec Volontaire

Qu'est-ce que Québec Volontaire ?	7
Admissibilité des volontaires.....	7
Sélection des volontaires	7
Durée, territoires et secteurs.....	8
Admissibilité des projets de volontariat.....	9
Exemples de projets de volontariat	10
Soutien financier offert aux volontaires	11

PARTIE 2 : L'avant-volontariat

Comment participer à Québec Volontaire ?	14
→ Soumettre ton projet de volontariat.....	14
→ Soumettre ta candidature à un projet développé par LOJIQ.....	14
Ton projet ou ta candidature a été accepté(e).....	15
→ Confirmation de ta participation.....	15
→ Signature de l'entente tripartite	15
→ Signature de la convention.....	15
→ Adhésion à la Fondation LOJIQ.....	15
→ Assurance voyage / soins médicaux d'urgence.....	15
→ Preuve de transport et autres pièces justificatives.....	15
Comment préparer ton départ ?.....	15
→ Prise de contact avec l'organisme d'accueil.....	15
→ Transport aller-retour.....	15
→ Transport local.....	15
→ Hébergement.....	16
→ Repas	16
→ Passeport.....	16
→ Visa	16
→ Vaccins.....	16
→ Sécurité.....	16
→ Réflexion sur ton rôle de volontaire.....	16
→ Formation pré-départ.....	17
→ Service-conseil de LOJIQ.....	17
→ Aide-mémoire	17

PARTIE 3 : Pendant et après le volontariat

Pendant le volontariat	20
→ Responsabilités du volontaire	20
→ Accompagnement du volontaire	20
→ Adaptation au changement	20
→ En cas de désistement	21
→ En cas d'urgence	21
Après le volontariat	21
→ Certificat de reconnaissance	21
→ Questionnaire de retour	21
→ Autres participations avec LOJIQ	22
→ S'impliquer à la Fondation LOJIQ	22

ANNEXES

Annexe 1 - Formulaire de dépôt de projet.....	24
Annexe 2 - Modèle d'une entente tripartite entre LOJIQ, le volontaire et l'organisme d'accueil	28
Annexe 3 - Courbe de l'adaptation	32
Annexe 4 - Aide-mémoire.....	33

Tu es un jeune du Québec âgé de 18 à 29 ans ? Tu souhaites avoir un impact social, développer tes compétences et explorer de nouveaux horizons ?

Québec Volontaire, un programme de volontariat mis en œuvre par LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec, favorise l’engagement citoyen des jeunes du Québec âgés de 18 à 29 ans en leur permettant de participer à un projet au bénéfice d’une communauté et impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l’international.

Tu peux soumettre ta candidature à l’offre de volontariat qui te convient le mieux parmi celles disponibles sur le site internet de LOJIQ ou déposer ton propre projet !

Québec Volontaire est accessible à toutes et à tous. Les projets de volontariat n’exigent pas d’expérience professionnelle ou de formation particulière. Le curriculum vitæ n’est pas requis. Ta motivation est le facteur clé !

Les projets de volontariat peuvent être individuels ou de groupe (12 volontaires maximum) et la durée peut varier de 1 à 6 mois au Québec et au Canada ou de 1 à 3 mois à l’international.

Chaque volontaire reçoit, entre autres, un per diem de 350 \$ par semaine pour couvrir une partie des dépenses associées à l’hébergement et aux repas pour la durée du projet et un remboursement du coût de transport jusqu’à concurrence d’un montant maximum ou montant forfaitaire selon la destination et le moyen de transport.

Que ce soit pour promouvoir la consommation locale et responsable par la mise sur pied d’un jardin communautaire, pour sensibiliser les jeunes à la lutte contre l’intimidation par l’animation d’ateliers ou encore pour protéger des animaux en voie d’extinction par la collecte de données sur le terrain, les possibilités sont infinies !

Ce guide est destiné aux jeunes qui souhaitent devenir volontaires et résume l’information à savoir avant, pendant et après le volontariat !

Le guide est divisé en 3 parties. La **première partie** décrit l’**information générale** concernant Québec Volontaire, incluant l’admissibilité des volontaires, les critères de sélection des volontaires, la durée des projets, les territoires et les secteurs visés, l’admissibilité des projets de volontariat, des exemples de projets de volontariat ainsi que le soutien financier offert aux volontaires.

La **deuxième partie** résume l’information concernant l’**avant-volontariat**, incluant la procédure à suivre pour participer à Québec Volontaire, les étapes administratives à compléter une fois ton projet ou ta candidature accepté(e) et la formation prédépart.

La **troisième partie** fournit des informations utiles **pendant le projet de volontariat**, incluant les responsabilités du volontaire, l’accompagnement offert au volontaire et des conseils sur l’adaptation. D’autres informations concernant l’**après-volontariat**, incluant la valorisation des compétences acquises, la remise d’un certificat de reconnaissance, les modalités pour une autre participation avec LOJIQ et les possibilités d’implication auprès de la Fondation LOJIQ.

Pour participer à Québec Volontaire :

www.lojiq.org/quebec-volontaire

Pour toute question :

quebecvolontaire@lojiq.org

PARTIE 1

Québec Volontaire

Qu'est-ce que Québec Volontaire ?

Québec Volontaire **favorise l'engagement citoyen des jeunes du Québec âgés de 18 à 29 ans** en leur permettant de participer à un **projet au bénéfice d'une communauté et impliquant une mobilité au Québec, au Canada ou à l'international.**

Grâce à Québec Volontaire, les jeunes prennent conscience de leur impact social, développent leurs compétences citoyennes et explorent de nouveaux horizons, tout en participant à la construction d'une société partageant les valeurs de solidarité, d'échange et d'ouverture.

Québec Volontaire est mis en œuvre par LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec et financé par le Secrétariat à la jeunesse et la Fondation LOJIQ.

Admissibilité des volontaires

Le volontaire doit :

- Être âgé de 18 à 29 ans ;
- Être citoyen canadien ou avoir le statut de résident permanent (carte valide au moment du dépôt du projet et pour toute la durée du séjour) et être domicilié au Québec ;
- Détenir une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide ;
- Habiter au Québec depuis au moins un an si le projet est réalisé à l'international.

Le volontaire doit, pour pouvoir bénéficier du soutien de LOJIQ, [être membre de la Fondation LOJIQ](#). L'adhésion annuelle de 25 \$ procure des avantages négociés auprès de partenaires et permet de soutenir notamment Québec Volontaire et les projets d'autres volontaires.

Anciens volontaires

Le volontaire a droit à **trois participations** à Québec Volontaire (deux au Québec et une au Canada ou à l'international). Le volontaire doit remplir un questionnaire de retour transmis par LOJIQ pour être admissible à une autre participation.

Accompagnateurs

Les accompagnateurs, même s'ils sont âgés de plus de 29 ans, peuvent être admissibles au soutien financier de Québec Volontaire (excluant le per diem de 350 \$ par semaine), et ce, dans le cadre de projets qui s'adressent à des volontaires nécessitant un encadrement et un accompagnement spécialisés. Un maximum de 2 accompagnateurs par projet peut être appuyé financièrement par LOJIQ.

Sélection des volontaires

Le volontaire doit :

- Démontrer une **motivation** à participer à un projet de volontariat ([formulaire de motivation](#) à télécharger et à joindre à l'onglet « Documents joints » de ton portail LOJIQ) ;
- Souhaiter acquérir des **compétences citoyennes**.

Critères de sélection

- Motivation et intérêt de la candidature déposée (raisons invoquées et niveau de motivation) ;
- Place du projet de volontariat dans le parcours de vie du volontaire ;
- Correspondance adéquate entre le profil du volontaire, sa motivation et les tâches à réaliser ;
- Retombées anticipées et valeur ajoutée pour le volontaire.

La sélection des volontaires se fait **principalement sur la base de la motivation.**

Aucune expérience professionnelle ou formation n'est demandée.

Durée, territoires et secteurs

Durée

Les projets de volontariat peuvent être d'une durée de :

- **1 à 6 mois** pour les projets de volontariat au Québec et au Canada ;
- **1 à 3 mois¹** pour les projets de volontariat à l'international ;
- **25 à 30 heures** par semaine pour toutes les destinations.

La durée du projet exclut la préparation pré-départ et le suivi au retour.

Territoires

Les projets peuvent être réalisés au Québec, au Canada ou à l'international. Tous les territoires sont admissibles à l'exception des pays pour lesquels un avis de sécurité est émis par Affaires mondiales Canada.

Connaissez-vous le programme Québec sans frontières ?

Si vous avez entre 18 et 35 ans, vous pouvez également vivre une expérience de solidarité internationale en participant à des projets développés avec des partenaires et communautés en Amérique latine, aux Antilles, en Afrique francophone ou en Asie-Pacifique. Consultez la liste des [projets proposés par Québec sans frontières](#) (QSF) du ministère des Relations internationales et de la Francophonie. Le but premier de QSF : répondre à des besoins exprimés par les communautés.

Secteurs

Les projets de volontariat peuvent être réalisés dans les secteurs suivants (à titre indicatif seulement) :

- Environnement et développement durable ;
- Santé, qualité de vie et bien-être ;
- Éducation ;
- Arts et culture ;
- Économie sociale et solidaire ;
- Aide à la personne ;
- Droits de la personne, diversité et vivre ensemble ;
- Leadership citoyen.

Québec Volontaire ne permet pas l'appui de projets d'aide humanitaire. L'aide humanitaire est une aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle.

¹ Jusqu'à 6 mois en France pour certains projets de volontariat franco-québécois entrant dans le cadre d'une entente particulière.

Admissibilité des projets de volontariat

Aspects techniques

Qui peut déposer un projet ?

Les projets de volontariat peuvent être déposés **par des individus ou des organismes à but non lucratif et par des coopératives.**

Quand déposer un projet ?

Les projets doivent être déposés à l'intérieur des 4 périodes de dépôts de projets de LOJIQ. Des projets déposés en dehors des 4 périodes de dépôts pourront être analysés à condition d'être **déposés au minimum 2 mois avant le départ (3 mois si déposé par un organisme et que LOJIQ doit lancer un appel de candidatures).**

Combien de volontaires par projet ?

Les projets peuvent être **individuels ou en groupe** (12 volontaires maximum).

Engagement citoyen

Les projets de volontariat doivent avoir pour objectif premier **l'engagement citoyen et le développement personnel des volontaires.**

Intérêt collectif

Les projets de volontariat doivent être **au bénéfice d'une communauté**, ce qui signifie qu'ils répondent à un besoin collectif et sont susceptibles d'avoir un impact positif sur le plan social, environnemental ou autre.

Mobilité

Pour être admissibles à Québec Volontaire, les projets de volontariat doivent comporter **une mobilité**, soit un déplacement entre le Québec et l'international, entre le Québec et une autre province canadienne ou entre deux villes du Québec. Dans ce dernier cas, une distance minimale de 100 km (aller simple) doit séparer le lieu de résidence du volontaire et le lieu de réalisation du projet.

Accessibilité

Les projets de volontariat ne demandent **pas d'expérience professionnelle ou de formation particulière.** La sélection des volontaires est principalement basée sur la **motivation.**

En contact avec le public

Les projets de volontariat doivent encourager le plus possible la **mise en contact direct des volontaires avec la communauté et le public** ou leur participation à un **projet sur le terrain.** Les tâches confiées aux volontaires doivent avoir **une utilité sociale**, c'est-à-dire qu'elles contribuent directement à une cause ou à un projet ayant un impact positif pour un groupe, la communauté ou la société. Les tâches administratives doivent être limitées et en lien direct avec le projet de volontariat.

Complémentarité

Le rôle des volontaires au sein des organismes d'accueil est **complémentaire à celui des salariés et des stagiaires et ne peut s'y substituer.** Les volontaires ne peuvent être indispensables au fonctionnement habituel des organismes.

Encadrement

Les volontaires doivent obligatoirement être **encadrés par une personne-ressource au sein d'un organisme d'accueil ayant le statut d'organisme à but non lucratif ou de coopérative.**

!!! Ne sont pas admissibles :

- Les **stages** ou les projets qui nécessitent une expérience professionnelle ou une formation particulière (voir le volet Stage professionnel en milieu de travail du programme [Développement de carrière](#)) ;
- Les projets d'**insertion professionnelle** ou les projets dont l'objectif premier est le retour aux études ou au travail (voir le programme [Insertion socioprofessionnelle](#)) ;
- Les projets étudiants **réalisés dans le cadre de la formation académique** (voir le programme [Mobilité étudiante](#)) ;
- Les **contrats de travail** ou les projets de volontariat **se substituant à un emploi de salarié**. Le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement de l'organisme ;
- Les projets d'**aide humanitaire**, soit une aide d'urgence et ponctuelle mise en place lors d'une situation de crise exceptionnelle ou de catastrophe naturelle ;
- Les projets dont l'objectif premier est **récréatif, touristique ou linguistique** ;
- Les projets dont l'objectif premier est la promotion partisane de ses opinions **politiques ou religieuses** ;
- Les **tâches administratives ou de support liées au fonctionnement de l'organisme** (secrétariat, comptabilité, etc.), les **tâches techniques** (webmestre, enseignant, etc.) ou les **tâches à responsabilité élevée** (gestionnaire de projet, etc.) ;
- Les projets de volontariat effectués au sein **d'entreprises et d'organismes publics et parapublics** ;
- Les projets s'inscrivant dans le cadre d'un **programme de volontariat majoritairement financé par le secteur public québécois ou canadien**, tels que le programme Québec sans frontières (QSF) et le Programme de stages internationaux pour les jeunes (PSIJ).

Exemples de projets de volontariat

Exemples et noms fictifs. À titre indicatif seulement. D'autres cas de figure sont possibles.

Encourager la consommation locale et responsable par la mise sur pied d'un jardin communautaire

Projet déposé par une volontaire
Type de projet : Individuel (1 volontaire)
Lieu du projet : Vancouver, Canada
Durée : 6 mois
Organisme d'accueil : Garden4All
Organisme d'envoi : LOJIQ

Marie est une Québécoise de 21 ans qui effectue un projet de volontariat d'une durée de 6 mois afin de contribuer à la mise sur pied d'un jardin communautaire et de le promouvoir auprès du grand public. Elle a elle-même trouvé l'organisme qui l'accueillera. Il s'agit de Garden4All, un organisme basé à Vancouver au Canada dont le mandat est d'encourager la consommation locale et responsable. Marie dépose donc son projet à LOJIQ (*Garden4All aurait aussi pu déposer le projet à LOJIQ au nom de Marie*).

En plus de participer à la mise en place du jardin communautaire, elle est amenée à organiser des événements à proximité du jardin tels que des débats ou des projections de films sur des thématiques liées à l'alimentation écoresponsable. Marie a pour principales tâches de / d' :

- Effectuer l'entretien, la récolte et le désherbage du jardin communautaire ;
- Appuyer l'organisation d'événements de promotion du jardin communautaire et de sensibilisation à la consommation locale et responsable ;
- Promouvoir le jardin auprès de la population locale (kiosques d'information, réseaux sociaux, etc.) ;

- Emballer et distribuer les récoltes dans les quartiers et points de service avoisinants.

Ce projet de volontariat permet à Marie d'en apprendre davantage sur les modes de production et de consommation locales et d'être sensibilisée à notre rôle à tous en tant que citoyens écoresponsables dans la lutte aux changements climatiques. Elle est également amenée à échanger avec la population par le biais du jardin communautaire, lieu de rencontre, de partage et d'éducation.

Sensibiliser les jeunes à la lutte contre l'intimidation par l'animation d'ateliers

Candidature soumise à un appel de candidatures lancé par LOJIQ

Type de projet : Individuel (1 volontaire)

Lieu du projet : France

Durée : 1 mois

Organisme d'envoi : Zéro intimidation

Organisme d'accueil : Jeunes avant tout

Zéro intimidation est un organisme basé au Québec, qui collabore depuis plusieurs années avec Jeunes avant tout, un organisme basé en France. Ils ont notamment développé conjointement le projet *C'est assez !*, qui consiste à sensibiliser les jeunes à la lutte contre la discrimination et l'intimidation en milieu scolaire.

Zéro intimidation dépose un projet de volontariat à LOJIQ et demande à LOJIQ de lancer un appel à candidatures pour qu'un volontaire participe au projet *C'est assez !* en France auprès de l'organisme Jeunes avant tout. Loïc, jeune québécois de 25 ans, a été sélectionné parmi 16 candidatures reçues.

Le projet de volontariat est d'une durée d'un mois. Pour la phase de conception des ateliers (3 semaines), le mandat de volontariat s'effectue principalement au sein de Jeunes avant tout. Quant à la phase d'animation des ateliers, une tournée d'une

semaine sera organisée dans plusieurs régions françaises.

Loïc a pour principales tâches de / d' :

- Appuyer la conception d'ateliers de sensibilisation à la lutte contre l'intimidation (projections de capsules vidéo, témoignages, activités participatives, etc.) ;
- Co-animer les ateliers en milieu scolaire en participant à une tournée d'une semaine ;
- Présenter le projet *C'est assez !* auprès d'autres structures scolaires en vue d'éventuels partenariats.

Ce projet de volontariat permet à Loïc d'en apprendre davantage sur l'intimidation et la discrimination et d'explorer diverses techniques et activités de sensibilisation du public.

Soutien financier offert aux volontaires

Soutien financier offert par LOJIQ

Pour en savoir davantage, veuillez [consulter le site web de LOJIQ](#).

Per diem hebdomadaire

Un per diem de 350 \$ par semaine pour couvrir une partie des dépenses associées à l'hébergement et aux repas pour la durée du projet de mobilité

Transport aller-retour

Un remboursement du coût de transport jusqu'à concurrence d'un montant maximum ou montant forfaitaire selon la destination et le moyen de transport.

Note : Le volontaire achète lui-même son billet d'avion, d'autobus ou de train, s'il y a lieu. Si le déplacement s'effectue en voiture, le volontaire devra fournir une preuve de paiement (par exemple, une facture pour

l'essence) une fois arrivé dans la ville où se déroule le projet.

Indemnité supplémentaire (régions éloignées)

Une indemnité supplémentaire pour les participants en [provenance des régions éloignées](#) des grands centres urbains (certaines conditions s'appliquent).

Passeport

Un montant forfaitaire de 140 \$ s'il y a lieu, sur présentation de pièces justificatives, afin de couvrir les frais liés au passeport pour les projets se réalisant à l'extérieur du Canada.

Vaccins

Un montant forfaitaire de 250 \$ ou 450 \$ couvrant les frais des vaccins s'il y a lieu, sur présentation de pièces justificatives, applicable selon la zone géographique de réalisation du projet.

Assurance voyage / soins médicaux d'urgence

Un soutien financier conditionnel et partiel pour l'obtention d'une « assurance voyage / soins médicaux d'urgence » pour la durée du projet (s'il y a lieu).

Assurance responsabilité civile

La couverture d'une assurance responsabilité civile pour la durée du projet.

CNESST

La couverture de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) portant sur les maladies professionnelles et sur les accidents de travail survenant dans l'organisme d'accueil

Comment et quand le soutien financier sera-t-il versé

Afin de bénéficier du per diem de 350 \$ par semaine, une attestation de présence doit être signée par l'organisme d'accueil **toutes les 3 semaines pour la durée du projet**. Celle-ci doit être numérisée et **jointe au portail LOJIQ par le volontaire** (dans l'onglet « Documents joints » de sa fiche de candidature).

L'attestation de présence est une **condition préalable au versement des per diem** par LOJIQ au volontaire toutes les 3 semaines. Elle doit être déposée au portail LOJIQ au plus tard lundi à 12h (heure du Québec) pour un versement des per diem le mercredi de la même semaine.

Soutien financier offert par l'organisme d'accueil

L'organisme d'accueil s'engage à **couvrir les frais de transport local du lieu d'hébergement du volontaire au lieu de réalisation du projet** et toute autre aide complémentaire, s'il le souhaite - repas, hébergement, etc.

PARTIE 2

L'avant-volontariat

Comment participer à Québec Volontaire ?

Tu es maintenant convaincu que Québec Volontaire est fait pour toi ? Voici comment y participer!

Soumettre ton projet de volontariat

Tu as déjà ton propre projet de volontariat et la confirmation d'un organisme prêt à t'accueillir pour la durée de ton projet? Après avoir vérifié qu'il répond aux critères d'admissibilité de Québec Volontaire (voir Partie 1), tu peux déposer ton projet à LOJIQ pour demander un soutien financier!

Pour déposer ton projet, tu dois :

1. Te créer un compte sur le [portail LOJIQ](#) ;
2. Remplir le formulaire de dépôt de projet ;
3. Compléter ta fiche de candidature (un hyperlien te sera transmis par courriel après le dépôt de ton projet) ;
4. Joindre ton [formulaire de motivation](#) sous l'onglet « Documents joints » du portail LOJIQ.

Note : Le **curriculum vitæ n'est pas demandé**. Tout curriculum vitæ soumis ne sera pas pris en compte lors de la sélection.

Au moment du dépôt de ton projet, **il te sera demandé de fournir : prénom, nom, fonction, adresse courriel et téléphone de la personne qui t'encadrera au sein de l'organisme d'accueil** où se déroule votre projet de volontariat, puisqu'elle devra aussi remplir un formulaire que LOJIQ lui transmettra par courriel.

Une fois celui-ci complété, LOJIQ analyse le projet selon des critères prédéfinis et communique sa décision au volontaire par courriel et via le portail LOJIQ. Le projet peut être accepté, refusé, ou accepté conditionnellement à la transmission d'informations complémentaires.

Tu soumetts un projet de groupe ? Après avoir déposé votre projet, vous pourrez inviter chacun des participants à compléter et à soumettre sa fiche de candidature et son [formulaire de motivation](#).

Pour en savoir davantage sur le formulaire de dépôt de projet, voir **Annexe 1**.

Soumettre ta candidature à un projet développé par LOJIQ

Tu n'as pas de projet de volontariat mais tu souhaites participer à Québec Volontaire? [Consulte nos offres de volontariat](#) au Québec, au Canada et à l'international! Il y en a pour tous les goûts! Prends note que tu ne peux soumettre ta candidature qu'à une seule offre à la fois.

Pour soumettre sa candidature à un appel de candidatures lancé par LOJIQ, il suffit de suivre les directives telles qu'indiquées sur l'appel en question.

Une fois ta candidature soumise :

1. LOJIQ **analyse** les candidatures selon des critères prédéfinis ;
2. LOJIQ fait une **présélection** des candidats sur la base des documents reçus et via un entretien téléphonique permettant de valider leur motivation et leur bonne compréhension du mandat ;
3. LOJIQ **transmet** les dossiers de candidatures présélectionnés à l'organisme d'accueil ou à l'organisme d'envoi ;
4. L'organisme réalise des **entretiens** avec les candidats présélectionnés et informe LOJIQ de son choix ;
5. LOJIQ **communique** avec les candidats retenus pour les informer de leur sélection et des prochaines étapes administratives.

Tu as **besoin d'assistance** pour **déposer ton projet** de volontariat ou pour **soumettre ta candidature** à une offre développée par LOJIQ? N'hésite pas à communiquer avec nous à l'adresse suivante : quebecvolontaire@lojiq.org.

Ton projet ou ta candidature a été accepté(e)

1 - Confirmation de ta participation

Si ta candidature a été retenue suite à un appel de candidatures lancé par LOJIQ, tu devras confirmer ta participation sur le portail LOJIQ. Cette étape ne s'applique pas dans le cas de projets déposés par le volontaire.

2- Adhésion à la Fondation LOJIQ

Tu devras, pour pouvoir bénéficier du soutien de LOJIQ, [être membre de la Fondation LOJIQ](#). L'adhésion annuelle de 25 \$ procure des [avantages](#) négociés auprès de partenaires et permet de soutenir notamment Québec Volontaire et les projets d'autres volontaires.

3 - Signature de l'entente tripartite

Une entente tripartite entre LOJIQ, le volontaire et l'organisme d'accueil doit être signée sur le portail LOJIQ après acceptation du projet ou de la candidature. Cette entente définit principalement le soutien financier offert par LOJIQ au volontaire ainsi que les droits et obligations du volontaire et de l'organisme d'accueil. Ce document a pour objectif de formaliser et d'encadrer l'engagement des parties prenantes (**voir Annexe 2**).

4 - Signature de la convention LOJIQ

Après signature de l'entente tripartite, tu devras signer électroniquement sur le portail LOJIQ la convention liant LOJIQ au volontaire. Cette convention offre des

informations complémentaires à celles contenues dans l'entente tripartite.

5 - Assurance voyage / soins médicaux d'urgence

Tu dois obligatoirement détenir une assurance voyage/soins médicaux d'urgence pour toute la durée du séjour (si ton projet se déroule à l'extérieur du Québec) et joindre 1 pièce justificative au portail LOJIQ. En tant que membre de LOJIQ, tu bénéficies d'un rabais de 10 à 30% auprès de la compagnie [Escapade Assurance](#).

6 - Preuve de transport et autres pièces justificatives

Tu devras joindre les pièces justificatives (preuve d'achat du titre de transport, preuve de paiement des frais de vaccins et de passeport, s'il y a lieu) au portail LOJIQ en vue de bénéficier du soutien financier de LOJIQ pour ces dépenses.

Comment préparer ton départ ?

Prise de contact avec l'organisme d'accueil

Il est recommandé de communiquer avec l'organisme d'accueil afin de planifier une rencontre (téléphonique, Skype ou en personne). Cela vous permet d'en savoir davantage sur le projet de volontariat, de mieux connaître les particularités de la ville, de la province ou du pays où se déroulera le projet, d'obtenir des conseils en matière d'hébergement, de poser des questions d'ordre logistique ou autre, de partager certaines préoccupations, etc.

Transport aller-retour

Il est de ta responsabilité d'acheter ton billet d'avion, d'autobus ou de train et d'organiser ton déplacement. En tant que membre LOJIQ tu bénéficies de 15% de rabais (avant taxes) et d'un bagage en soute gratuit sur [Air Canada pour entreprise](#).

Transport local

L'organisme d'accueil couvre les frais de transport local pour la durée du projet, du lieu d'hébergement du volontaire au lieu de réalisation du projet.

Hébergement

Il est de ta responsabilité de trouver ton hébergement, sauf en cas d'entente contraire avec l'organisme d'accueil. L'organisme d'accueil peut toutefois t'appuyer dans tes recherches et te fournir des conseils. Les indemnités versées aux trois semaines par LOJIQ au volontaire permettent de couvrir tout ou partie des frais d'hébergement.

Repas

Les frais de nourriture sont à ta charge, sauf en cas d'entente contraire avec l'organisme d'accueil. Les indemnités versées aux deux semaines par LOJIQ au volontaire permettent de couvrir tout ou partie des frais de nourriture.

Passeport

Il est de ta responsabilité de t'assurer que ton passeport est valide pour toute la durée de ton séjour dans le cadre de projets réalisés à l'international. Attention, certains pays exigent que le passeport soit valide 6 mois après la date de retour.

Visa

Les frais de visa, s'il y a lieu, sont à ta charge.

Pour la France, si ton mandat de volontariat est d'une durée de plus de 3 mois, tu devras effectuer tes démarches (le plus tôt sera le mieux) par l'intermédiaire de France-Visas, le site officiel des visas pour la France (france-visas.gouv.fr) pour l'obtention d'un visa long séjour (plus de 90 jours). À la rubrique « votre projet », tu devras choisir l'onglet « Autre » et à « Motif principal du

séjour », tu devras choisir « Volontariat ».

Le coût du visa est de 99 euros (environ 148 \$). Ce coût est remboursable par LOJIQ sur remise d'une pièce justificative.

Vaccins

Il est de ta responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour assurer ta santé par une vaccination et une médication adéquates en fonction des pays visités. En tant que membre LOJIQ tu bénéficies d'un rabais auprès d'une clinique virtuelle de santé, [Volyse](#).

Sécurité

LOJIQ accorde une attention particulière à la sécurité des volontaires. Aucun projet ne peut avoir lieu dans une région et/ou dans un pays faisant l'objet d'un avertissement ou d'un avis officiel de la part d'[Affaires mondiales Canada](#).

LOJIQ offre, dans le cadre de la formation prédépart (voir page suivante), un atelier sur la sécurité. Cet atelier vise à permettre aux volontaires de comprendre leurs rôles et responsabilités face au déroulement sécuritaire de leur séjour de mobilité, de présenter des comportements préventifs à adopter afin d'éviter les situations risquées et de préparer les volontaires à réagir lorsqu'une situation risquée ou de crise survient.

Réflexion sur ton rôle de volontaire

Au-delà des aspects logistiques propres à une préparation prédépart, LOJIQ t'encourage aussi à entamer une réflexion sur ton rôle en tant que volontaire : pourquoi s'engager dans un projet de volontariat ? Qu'espérer en retirer ? Que penses-tu pouvoir apporter ? Quels sont les défis que tu envisages avoir à relever et quels sont les outils à ta disposition pour y

parvenir ?

Bien que tu participes à un projet au bénéfice d'une communauté, il est important de te rappeler que ta contribution est modeste et qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un échange réciproque.

La perception de ton rôle en tant que volontaire influencera la perception que l'organisme d'accueil et la communauté locale auront de toi. L'échange, l'ouverture et l'humilité sont les mots-clés à retenir.

Formation pré-départ

Une formation pré-départ est offerte par LOJIQ à Montréal ou à Québec à 4 dates fixes au cours de l'année. Cette formation d'une journée et demie comporte 4 volets :

1. Présentation de LOJIQ et de Québec Volontaire ;
2. Formation citoyenne (ateliers participatifs sur l'engagement citoyen et le volontariat) ;
3. Formation pratique (responsabilités des organismes et des volontaires, aspects financiers, logistiques, administratifs et légaux, etc.) ;
4. Formation sur la sécurité et l'adaptation (ateliers participatifs, ressources pour faciliter l'adaptation, etc.).

Les volontaires et les organismes d'accueil et d'envoi sont invités à se joindre à ces formations en personne ou en ligne (uniquement certains volets).

Service-conseil de LOJIQ

Des rencontres téléphoniques avec LOJIQ peuvent être planifiées afin de répondre aux questions qui n'auraient pas été couvertes dans ce guide ou lors de la formation pré-départ. N'hésitez pas à communiquer avec nous à l'adresse quebecvolontaire@lojiq.org ou à consulter notre [foire aux questions](#).

Aide-mémoire

À ne pas oublier...

Avant le départ

Faire une copie de ses pièces d'identité

Penser à faire des photocopies de ses documents importants (passeport, visa, assurances, etc.). Garder une copie papier avec soi dans un endroit différent de ses originaux ou envoyer une copie électronique à sa propre adresse courriel ou celle d'un proche, idéalement la personne référence en cas d'urgence.

Modifier son forfait téléphonique

En cas de départ à l'international pour une durée de plusieurs mois, tu seras peut-être amené à devoir ouvrir une nouvelle ligne téléphonique sur place. Il faut donc penser à modifier ou résilier sa ligne téléphonique au Québec avant son départ.

Prévenir sa banque

Pour des projets à l'international, contacter sa banque avant son départ afin de savoir si elle a un partenariat avec une banque du pays d'accueil (ce qui permettra d'effectuer des retraits gratuitement), ou s'il est préférable d'ouvrir un compte à l'étranger. Ne pas oublier de demander à sa banque de noter au dossier la destination et les dates du séjour. Certaines banques peuvent geler des comptes bancaires en cas d'activités inhabituelles.

Vérifier la validité de sa carte RAMQ

S'assurer que sa carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) est valide pour la durée du séjour, ce qui est d'autant plus important si le projet est de plus de 3 mois et se déroule au Canada (hors Québec) ou à l'international.

Rendre son appartement

En logeant plusieurs mois dans la ville où aura lieu ton volontariat, tu seras peut-être amené à devoir sous-louer ou céder ton bail actuel. Prévois un délai pour le préavis.

Se constituer une trousse de pharmacie

Il est conseillé, avant le départ, d'apporter dans son bagage à main quelques médicaments (et les prescriptions) dont tu pourrais avoir besoin pendant le trajet. Si ton projet se déroule au Québec ou au Canada, pense à vérifier auprès de ta pharmacie s'il est possible de transférer ton dossier dans une pharmacie de la ville où aura lieu ton projet. Ta prescription de lunette de vue peut être également utile pour certaines destinations.

Changer de l'argent

Si ton projet se déroule à l'international, il est conseillé de changer une petite somme d'argent avant ton départ ou le jour de ton arrivée pour assurer les dépenses des premiers jours.

Faire une liste des numéros d'urgence

En fonction de ta destination, constitue-toi une liste des numéros d'urgence.

Penser à son entourage

Avant ton départ, laisse les coordonnées de ton organisme d'accueil à un ou plusieurs membre(s) de ton entourage en cas de problème.

Enregistrer son vol

N'oublie pas de t'enregistrer sur le site de ta compagnie aérienne 24 heures avant ton départ.

Journée du départ

Ne pas oublier de prendre tous ses papiers

Vérifie avant ton départ que tu as sur toi tous les documents nécessaires (passeport, visa, assurances, etc.). Ais ces documents avec toi dans ton bagage à main au moment de prendre l'avion, notamment l'entente tripartite avec l'organisme d'accueil.

Peser ses valises

Vérifie que le poids et la taille de tes bagages respecte les limites fixées par la compagnie aérienne afin d'éviter de payer un excédent de bagages.

PARTIE 3

Pendant et après le volontariat

Pendant le volontariat

Responsabilités du volontaire

Tu dois :

- **Joindre à ton portail LOJIQ une** attestation de présence toutes les 3 semaines pour la durée du projet ;
- Respecter les **règles de l'organisme d'accueil** ;
- Respecter les **conditions d'accueil** (nombre d'heures par semaine, congés, etc.) convenues avec la personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil ;
- Assister à une **formation prédépart** offerte par LOJIQ et/ou ses partenaires.

Pour en savoir davantage sur les obligations du volontaire, consulter l'entente tripartite (**voir Annexe 2**).

Tout en respectant ton mandat de volontariat, tu auras un rôle actif à jouer pour t'approprier un projet en cours de parcours et en développer les aspects qui t'intéressent le plus. Tu peux en discuter avec ta structure d'accueil qui devrait être à ta disposition pour t'aider et t'encadrer tout en te donnant une marge d'autonomie pour ton épanouissement personnel.

Accompagnement du volontaire

Une personne-ressource de LOJIQ est disponible pour t'offrir un service d'accompagnement à distance pendant ton projet.

Adaptation au changement

Au cours de ton projet de volontariat, tu vas connaître des hauts et des bas. Sache qu'il est tout à fait « normal » de vivre toute cette gamme d'émotions. Le simple fait de le savoir aide déjà à mieux s'y préparer et à penser à des techniques pour surmonter les défis à venir. Chaque expérience est bien sûr

différente, mais il existe certaines tendances à tel point que plusieurs parlent du « cycle de l'adaptation ».

À ton arrivée, tu vas peut-être ressentir une certaine **peur ou un inconfort**, ce qui est un sentiment tout à fait habituel dans un contexte nouveau et inconnu. Ces quelques jours en début de parcours sont généralement sources de stress, mais rassure-toi, il s'agit généralement d'une courte durée, d'où l'importance de persévérer malgré cet inconfort.

Tranquillement, tu t'habitueras à ton nouvel environnement et tu y prendras goût. On appelle cette phase la « **lune de miel** » puisqu'on a généralement tendance à ne voir que les bons côtés pendant cette période. La peur de la nouveauté fait place à l'émerveillement!

Au fil du temps, il est possible que certains aspects de ton expérience (organisme d'accueil, lieu, etc.) ne correspondent pas à l'idée que tu t'étais faite. Tu pourrais éprouver une fatigue culturelle, plusieurs éléments s'accumulent jusqu'au point où tout semble négatif. Tes attentes semblent déçues. C'est le creux de la **courbe d'adaptation du choc culturel** (voir annexe 3). Puis tranquillement, tu rebâties tes repères sur des bases plus solides, tu rééquilibres tes attentes. Cette période peut arriver très tôt dans le séjour, ou plus tard – c'est propre à chacun. Et l'intensité est très variable.

Cette **prise de conscience** est généralement synonyme de remise en question (sentiment de solitude, perte d'intérêt, incertitude par rapport à son impact sur la communauté, etc.). Il s'agit d'une **étape clé du changement** : c'est à ce moment-là que tu opéreras une transformation en développant des techniques d'adaptation, en mobilisant tes ressources, en misant sur ton entourage et tes nouvelles amitiés, en te

rappelant les raisons qui t'ont mené là où tu es, etc.

À la fin du projet de volontariat, plusieurs ressentent un sentiment de fierté, d'accomplissement et de **satisfaction**. Une telle expérience te transforme et contribue à ton épanouissement. Tu devras ensuite partir et cette étape peut aussi être difficile puisque tu auras forgé des liens avec ton organisme, la communauté, des amis, etc.

Au retour, certains connaissent ce que l'on nomme le « **choc du retour** », principalement pour des projets de longue durée. Ce choc résulte souvent du décalage entre l'intensité de ce que tu viens de vivre et le retour à la vie quotidienne. Il découle également parfois d'un sentiment d'injustice face aux inégalités sociales, notamment pour des projets effectués dans les pays en développement (mais pas uniquement). Le choc du retour est parfois plus intense que le choc culturel vécu durant le séjour, parce qu'on ne s'y attend pas! La vie a continué son chemin sans nous, alors que nous revenons transformés. Nos amis, notre famille, ne comprennent pas ce que nous avons vécu. C'est important de s'y préparer.

Pour plus d'informations sur le choc culturel ou le choc du retour :

- [Bureau de la vie étudiante de l'Université Laval](#)
- [Séjour à l'étranger : Le choc du retour](#)
- [Blogue de la Fondation Tourisme Jeunesse](#)

Tu peux également te procurer le livre « Prendre le temps d'atterrir, Carnet de retour de l'étranger » de l'autrice Annie Lord. Ce livre est un outil incontournable pour identifier les moyens de contrer les *blues du retour* d'un séjour interculturel.

En cas de désistement

Tu dois communiquer par écrit avec LOJIQ et l'organisme d'accueil en cas de désistement avant le début ou au cours du projet, et ce, dans les 24 heures. Les indemnités cesseront d'être versées par LOJIQ immédiatement après le désistement. Tu devras rembourser la totalité des prestations que tu aurais pu recevoir de LOJIQ en vue de ton séjour. Enfin, ton désistement entraîne la perte de ta contribution ou de la pénalité qui pourrait s'appliquer.

En cas d'urgence

Pour les volontaires réalisant un projet à l'international, il est fortement recommandé de s'inscrire [sur le site d'Affaires mondiales Canada](#) avant le départ. Si une situation d'urgence survient, les autorités consulaires pourraient plus facilement te le signaler et tu pourrais obtenir aide et assistance. En cas d'urgence au cours du projet (catastrophe naturelle, attentat, etc.), LOJIQ communiquera avec toi pour s'assurer de ta sécurité. Advenant l'absence de réponse, LOJIQ communiquera avec les personnes répondantes inscrites à ton portail LOJIQ afin de s'assurer de ta sécurité. La procédure d'urgence de LOJIQ sera mise en œuvre si tu as besoin d'assistance.

Après le volontariat

Certificat de reconnaissance

Un certificat de reconnaissance t'est remis par LOJIQ afin de valoriser ton expérience de volontariat.

Questionnaire de retour

LOJIQ te transmettra un questionnaire trois mois après ton retour. Il est nécessaire de remplir ce questionnaire afin de bénéficier du soutien financier de LOJIQ pour un autre projet. Ce questionnaire est assez court et permet à LOJIQ de mesurer l'impact de ton expérience de volontariat

Valorise tes acquis avec AKI!

AKI app permet de valoriser les acquis de ton projet de mobilité. Pour plus d'informations : [Valorise tes acquis avec AKI](#)

Autres participations avec LOJIQ

Tu as droit à trois participations à Québec Volontaire (deux au Québec et une au Canada ou à l'international). Le volontaire doit remplir un questionnaire de retour transmis par LOJIQ pour être admissible à une autre participation.

Au total, tu as droit à 10 participations avec LOJIQ, tous programmes confondus (Engagement citoyen/Québec Volontaire, Mobilité étudiante, Entrepreneuriat, Développement de carrière, Insertion socioprofessionnelle), dont 4 pour des projets à l'international, 3 au Québec et 3 au Canada.

S'impliquer à la Fondation LOJIQ

Ton appui et tes initiatives sont très précieux pour la Fondation LOJIQ. Donner de ton temps est un moyen utile et important pour contribuer de manière concrète au succès des projets mis sur pied par la Fondation LOJIQ. Tu souhaites nous offrir de ton temps lors d'activités-bénéfices ou pour des tâches liées à l'animation du réseau des anciens participants LOJIQ? Il nous fera plaisir de te rencontrer pour connaître tes disponibilités.

Tu peux [cliquer ici si tu veux devenir bénévole](#) ou [cliquer ici si tu veux \(re\)donner](#).

ANNEXES

ANNEXE 1 - Formulaire de dépôt de projet

GÉNÉRAL

Programme

Engagement citoyen

Volet

Québec Volontaire

Je présente ce projet en tant que :

Volontaire : Veuillez choisir cette réponse si vous êtes un jeune Québécois âgé de 18 à 29 ans souhaitant déposer votre propre projet de volontariat. Les projets déposés dans le cadre de Québec Volontaire doivent obligatoirement être encadrés par un organisme d'accueil. Il est de la responsabilité du volontaire de trouver un organisme d'accueil. LOJIQ développe aussi régulièrement, en collaboration avec des organismes partenaires, des appels de candidatures. Vous pouvez [consulter les offres en cours sur le site internet de LOJIQ](#).

Organisme : Veuillez choisir cette réponse si vous êtes un organisme d'accueil ou un organisme d'envoi de volontaires.

TYPE DE PROJET

Type de projet

Individuel : 1 volontaire

En groupe : 2 à 12 volontaires maximum

Nombre de participants demandés

12 volontaires maximum

Je prendrai part à ce projet en tant que :

Participant : Cette réponse s'applique seulement si le projet est déposé par le volontaire. Veuillez choisir cette réponse si vous êtes un jeune Québécois âgé de 18 à 29 ans souhaitant déposer votre propre projet de volontariat.

Accompagnateur : Cette réponse s'applique seulement si le projet est déposé par l'organisme d'envoi qui accompagne son groupe de volontaires. Bien qu'il soit possible pour un membre de l'équipe de l'organisme d'envoi d'accompagner un groupe de volontaires si cela a été convenu au préalable avec l'organisme d'accueil, veuillez noter que les accompagnateurs ne sont pas admissibles au soutien financier de Québec Volontaire, et ce, même s'ils sont âgés de moins de 29 ans.

N/A : Cette réponse s'applique aux organismes d'accueil et aux organismes d'envoi qui n'accompagnent pas leur groupe de volontaires. Veuillez choisir cette réponse si vous n'êtes ni un participant (c'est-à-dire un volontaire), ni un accompagnateur.

DESTINATION

Continent / Pays / Territoire, État, province ou région / Région administrative (si au Québec) / Ville

DATES

Début et fin de séjour : Il s'agit des dates de départ et d'arrivée, soit les dates liées au déplacement.

Début et fin de projet : Il s'agit des dates de début et de fin du projet de volontariat.

La durée exclut la préparation pré-départ et le suivi au retour.

TYPE D'ACTIVITÉS

Quel type d'activité sera réalisé dans le cadre de ce projet ?

Volontariat

À quel domaine d'activité appartient le projet que vous souhaitez réaliser ?

Environnement et développement durable ; Santé, qualité de vie et bien-être ; Éducation ; Arts et culture ; Économie sociale et solidaire ; Sports et loisirs ; Aide à la personne ; Droits de la personne, diversité et vivre ensemble ; Leadership citoyen

DESCRIPTION

Décrivez le projet

Décrivez le projet de volontariat de façon détaillée.

Décrivez les tâches à effectuer

Décrivez les tâches concrètes que vous serez amené(e) à effectuer de façon détaillée en utilisant des verbes d'action et des puces (voir Exemples de projets de volontariat aux pages 10 et 11)

Ce projet est-il en lien avec un carrefour jeunesse-emploi partenaire ?

À des fins statistiques seulement. Si vous êtes en lien avec un carrefour jeunesse-emploi dans le cadre de ce projet, veuillez choisir le nom du CJE parmi la liste déroulante. Si ce n'est pas le cas, veuillez choisir « non ».

OBJECTIFS ET RETOMBÉES

Quels sont les objectifs et les retombées attendues de ce projet ?

Décrivez les objectifs du projet (le but) et les retombées attendues (l'impact) du projet, pour vous en tant que volontaire et pour la communauté locale. Il est important d'éviter les retombées et les objectifs trop généraux, non spécifiques ou irréalistes.

Exemples d'objectifs :

- **Pour vous :** Développer mes compétences de communication orale et mon aisance à parler en public en animant des ateliers sur la discrimination auprès des jeunes
- **Pour la communauté locale :** Sensibiliser les jeunes aux conséquences néfastes de l'intimidation

Exemples de retombées :

- **Pour vous :** Je gagne confiance en moi et je décide de m'investir encore davantage dans la dénonciation des discriminations auprès des jeunes de ma propre communauté, notamment dans l'école de mon quartier.
- **Pour la communauté locale :** Certains jeunes ont une prise de conscience et remettent en question leurs comportements. D'autres sont plus outillés pour identifier et dénoncer la discrimination qu'ils subissent ou dont ils sont témoins.

ORGANISME D'ENVOI OU ÉTABLISSEMENT AU QUÉBEC (S'IL Y A LIEU)

Nom de l'organisme d'envoi / Ville au Québec / Prénom, nom, fonction, adresse courriel et téléphone de la personne-ressource au sein de l'organisme d'envoi

ORGANISME OU MILIEU D'ACCUEIL

Nom de l'organisme d'accueil / Prénom, nom, fonction, adresse courriel et téléphone de la personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil / Langue de communication si la personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil ne parle pas le français

INVITATION DES PARTICIPANTS

Vous soumettez un projet de groupe ? Après avoir déposé votre projet, vous pourrez inviter les participants à compléter et à soumettre leur fiche de candidature et leur [formulaire de motivation](#).

Dans votre portail LOJIQ, vous devez cliquer sur votre projet, accéder à l'onglet « Notes et pièces jointes » et entrer les noms, prénoms et adresses courriel des autres candidats dans la section « Invitation des participants ».

PIÈCES JOINTES

Une fois le projet déposé, vous devez fournir :

- Une fiche de candidature (via l'hyperlien transmis par courriel) ;
- Un [formulaire de motivation](#) (à télécharger et à joindre au portail LOJIQ).

Dans votre portail LOJIQ, vous devez cliquer sur votre projet et accéder à l'onglet « Notes et pièces jointes » pour joindre votre formulaire de motivation.

Le curriculum vitæ n'est pas demandé. Tout curriculum vitæ soumis ne sera pas pris en compte lors de la sélection.

ANNEXE 2 - Modèle d'une entente tripartite entre LOJIQ, le volontaire et l'organisme d'accueil

ENTRE : L'Office Québec-Monde pour la jeunesse / L'Office franco-québécois pour la jeunesse
ci-après nommé l'Office

et : LE VOLONTAIRE

et : L'ORGANISME D'ACCUEIL (l'organisme d'accueil est compris comme étant l'organisme qui accueille et encadre le volontaire)

PROJET : Titre et dates du projet

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'entente constitue le contrat complet entre les parties et lie celles-ci. La signature de cette entente certifie au volontaire, à l'organisme d'accueil et à l'Office les termes du projet de volontariat dans le cadre de Québec Volontaire aux dates indiquées sur celle-ci. Toute modification apportée à ces dates sera confirmée par un avenant acheminé par l'Office à l'organisme d'accueil et au volontaire avant son départ.

Le mandat de volontariat peut être suspendu ou interrompu pour raisons médicales et sur présentation d'une attestation médicale. Dans ce cas, un avenant comportant les aménagements requis ou la rupture de l'entente sera conclu.

MANDAT DU VOLONTAIRE

(Résumé du projet)

Le volontaire effectue (nombre d'heures) par semaine dans le cadre de son mandat.

OBLIGATIONS DU VOLONTAIRE

1. Signer la convention (accepter les termes de la convention) ;
2. Adhérer à la Fondation LOJIQ ;
3. Joindre les pièces justificatives (preuve d'achat du titre de transport, preuve de paiement des frais de vaccins et de passeport, s'il y a lieu) au portail LOJIQ en vue de bénéficier du soutien financier de l'Office ;
4. Détenir obligatoirement une assurance voyage/soins médicaux d'urgence pour toute la durée du séjour (si le projet se déroule à l'extérieur du Québec) et joindre une pièce justificative au portail LOJIQ ;
5. Détenir une carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) valide pour la durée du séjour ; (veuillez noter que les frais pour actes médicaux ou pour une hospitalisation, selon le cas, et admissibles au régime d'assurance maladie du Québec doivent être réclamés directement par le volontaire auprès de la RAMQ) ;
6. Détenir un passeport valide au moins 6 mois après la date de votre retour pour les projets réalisés à l'international ;
7. Effectuer les démarches consulaires pour l'obtention d'un visa, s'il y a lieu ;
8. S'engager à transmettre à l'Office une attestation de présence toutes les 2 semaines pour la durée du projet. Celle-ci doit être signée par l'organisme d'accueil. L'attestation de présence est une condition préalable au versement des indemnités par l'Office au volontaire toutes les 2 semaines (virement bancaire). L'Office verse les indemnités des deux premières semaines du projet au volontaire avant son départ.

9. S'engager à participer à toutes les activités prévues dans le projet accepté par l'Office et consacrer les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs du projet ;
10. S'engager à respecter les règles de l'organisme d'accueil convenues à son arrivée avec la personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil ;
11. Communiquer par écrit avec l'Office et l'organisme d'accueil en cas de désistement avant le début ou au cours du projet, et ce, dans les 24 heures. Les indemnités cesseront d'être versées par l'Office immédiatement après le désistement. Le volontaire devra rembourser la totalité des prestations qu'il aurait pu recevoir de l'Office en vue de son séjour. Enfin, le cas échéant, le désistement d'un volontaire bénéficiant de la prestation de l'Office entraîne la perte de sa contribution ou de la pénalité qui pourrait s'appliquer.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME D'ACCUEIL VIS-À-VIS DU VOLONTAIRE

L'organisme d'accueil s'engage à assumer les responsabilités suivantes :

1. Couvrir les frais de transport local du lieu d'hébergement au lieu de réalisation du projet de volontariat. Le projet de volontariat ne s'effectue pas dans le cadre d'un contrat de travail. Le volontaire ne peut donc prétendre à un salaire de la part de l'organisme qui l'accueille ;
2. Organiser une rencontre (téléphonique ou en personne) avec le volontaire avant son départ en vue de lui transmettre de l'information spécifique sur le projet de volontariat et présenter les particularités de la ville, de la province ou du pays où se déroulera le projet ;
3. Soutenir le volontaire dans sa recherche de logement ;
4. Assurer l'accueil du volontaire et sa formation à son arrivée ;
5. Encadrer le volontaire tout au long de la réalisation de son projet ;
6. Favoriser l'intégration du volontaire au sein de l'équipe ;
7. Encourager l'engagement citoyen du volontaire à l'externe (participation à des formations ou à des événements).

L'organisme d'accueil s'engage à respecter les règles de Québec Volontaire tout au long de la réalisation du projet de volontariat, incluant, mais sans se limiter aux règles suivantes :

1. Le projet de volontariat doit avoir pour objectif premier l'engagement citoyen et le développement personnel du volontaire ;
2. Le projet de volontariat doit être au bénéfice d'une communauté ;
3. Le projet de volontariat ne demande pas d'expérience professionnelle ou de formation particulière ;
4. L'organisme d'accueil doit encourager le plus possible la mise en contact directe du volontaire avec la communauté et le public ou sa participation à un projet sur le terrain ;
5. Les tâches administratives doivent être limitées et en lien direct avec le projet de volontariat ;
6. Le rôle du volontaire au sein de l'organisme d'accueil est complémentaire à celui des salariés et des stagiaires et ne peut s'y substituer ;
7. Le volontaire ne peut être indispensable au fonctionnement habituel de l'organisme d'accueil ;
8. Le volontaire doit obligatoirement être encadré par une personne-ressource au sein de l'organisme d'accueil.

RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME D'ACCUEIL VIS-À-VIS DE L'OFFICE

1. Indiquer la contribution de Québec Volontaire sur tout matériel promotionnel qu'il produit ou lors d'entrevues avec les médias, et la participation de l'Office ou de LOJIQ – Les Offices jeunesse internationaux du Québec à la réalisation de ce projet de volontariat ;

2. Adresser la déclaration d'accident au responsable de l'Office dans la journée où l'accident s'est produit ou au plus tard dans les 24 heures en cas d'accident survenant soit au cours du projet de volontariat, soit au cours du trajet ;
3. En cas de non-respect des règles de l'organisme d'accueil par le volontaire, l'organisme d'accueil se réserve le droit de mettre fin au mandat du volontaire après en avoir informé le responsable de l'Office.

EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME D'ACCUEIL ET DE L'OFFICE

1. Décliner toute responsabilité pour les préjudices subis par le volontaire pour motifs suivants : les retards de transport, les changements dans les horaires de transport, les changements de date de départ ou de retour ;
2. Décliner toute responsabilité pour le préjudice matériel subi par le volontaire, notamment les vols, les bris ou les pertes d'effets personnels (incluant notamment billets d'avion et passeport), d'œuvres d'art ou de matériel spécialisé ;
3. Décliner toute responsabilité pour le préjudice corporel, moral ou matériel subi par le volontaire résultant d'un séjour dans une région et/ou dans un pays faisant l'objet d'un avertissement ou d'un avis officiel de la part d'Affaires mondiales Canada ;
4. Décliner toute responsabilité pour le préjudice corporel, moral ou matériel subi par le volontaire résultant d'une maladie qu'il a contractée dans les pays visités pour les fins du présent projet et entraînant des conséquences telles que la fin prématurée du projet, l'hospitalisation ou des séquelles temporaires ou permanentes ;
5. Le volontaire dégage l'organisme d'accueil et l'Office de toute responsabilité et s'engage à ne prendre contre lui aucune réclamation, poursuite ou autre procédure de quelque nature qu'elle soit relativement aux objets des articles de la présente entente.

SOUTIEN FINANCIER OFFERT PAR L'OFFICE AU VOLONTAIRE :

- Un remboursement du coût du transport jusqu'à concurrence d'un montant maximum ou un montant forfaitaire selon la destination et le moyen de transport et selon les modalités décrites sur le site internet de LOJIQ ;
- Un per diem de 350 \$ par semaine par volontaire pour couvrir une partie des dépenses associées à l'hébergement et aux repas pour la durée du projet de mobilité ;
- L'assurance responsabilité civile, assurant une couverture à hauteur de 2 000 000 \$ (dommages corporels et matériels) pour toutes les activités liées au projet de mobilité et pour sa durée ;
- La couverture de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) portant sur les maladies professionnelles et sur les accidents de travail survenant dans l'organisme d'accueil ;
- Un soutien financier conditionnel et partiel pour l'obtention d'une « assurance voyage / soins médicaux d'urgence » pour la durée du projet de mobilité, s'il y a lieu, selon les modalités décrites sur le site internet de LOJIQ ;
- Un montant forfaitaire de 140 \$, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives afin de couvrir les frais liés au passeport pour les projets se réalisant à l'extérieur du Canada ;
- Un montant pouvant atteindre un maximum de 250 \$ ou 450 \$ couvrant les frais de vaccins, s'il y a lieu, sur présentation des pièces justificatives, applicable selon la zone géographique de réalisation du projet et selon les modalités décrites sur le site internet de LOJIQ ;
- Un soutien supplémentaire spécifique aux personnes en provenance de régions du Québec les plus éloignées des grands centres, s'il y a lieu, selon les modalités décrites sur le site internet de LOJIQ.

SOUTIEN FINANCIER OFFERT PAR L'ORGANISME D'ACCUEIL AU VOLONTAIRE :

1. Les frais de transport local du lieu d'hébergement au lieu de réalisation du projet de volontariat ;
2. L'aide complémentaire suivante (s'il y a lieu) :

Le projet de volontariat ne s'effectue pas dans le cadre d'un contrat de travail. Le volontaire ne peut donc prétendre à un salaire de la part de l'organisme qui l'accueille.

Je confirme que votre candidature a été retenue pour le projet mentionné en rubrique, aux conditions décrites dans cette entente.

Stéphane Carrier
Directeur général adjoint
Responsable des programmes

Date de signature :

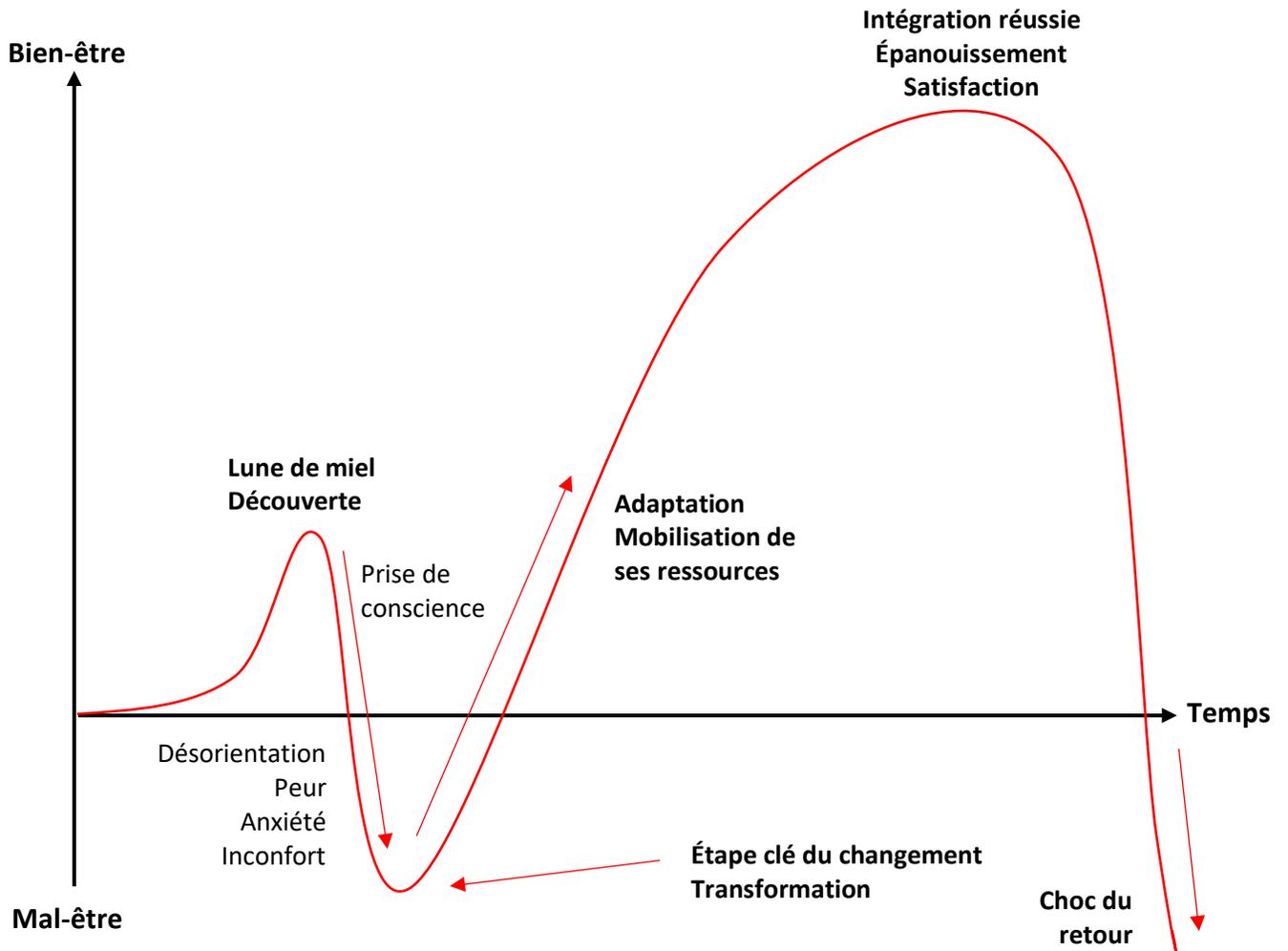
J'ai pris connaissance des conditions relatives à ma participation aux activités et j'accepte ces conditions décrites dans cette entente.

Entrez votre nom d'utilisateur pour confirmer

J'ai pris connaissance des conditions relatives aux conditions d'accueil décrites dans cette entente.

Entrez votre nom d'utilisateur pour confirmer

ANNEXE 3 - Courbe de l'adaptation



ANNEXE 4 - Aide-mémoire

N'oublie pas de...

✓	Avant le départ
	Faire une copie de tes pièces d'identité Pense à faire des photocopies de tes documents importants (passeport, visa, assurances, etc.). Garde une copie papier avec toi dans un endroit différent de tes originaux ou envoie une copie électronique à ta propre adresse courriel ou celle d'un proche, idéalement la personne référence en cas d'urgence.
	Modifier ton forfait téléphonique En cas de départ à l'international pour une durée de plusieurs mois, tu seras peut-être amené à devoir te procurer un numéro de téléphone local. Dans ce cas, pense à modifier ou résilier ton contrat téléphonique au Québec avant ton départ.
	Prévenir ta banque Pour des projets à l'international, contacte ta banque avant ton départ afin de savoir si elle a un partenariat avec une banque de ton pays d'accueil (ce qui te permettra d'effectuer des retraits gratuitement), ou s'il est préférable d'ouvrir un compte à l'étranger. N'oublie pas de demander à ta banque de noter au dossier ta destination et les dates de ton séjour. Certaines banques offrent également la possibilité de signaler un séjour à l'international sur leur application mobile. Il est important d'indiquer à ton institution financière tout séjour à l'international pour éviter qu'elle ne gèle tes comptes bancaires en cas d'activités inhabituelles.
	Vérifier la validité de ta carte RAMQ Assure-toi que ta carte d'assurance maladie du Québec (RAMQ) soit valide pour la durée du séjour, ce qui est d'autant plus important si ton projet est de plus de 3 mois et se déroule au Canada (hors Québec) ou à l'international.
	Rendre ton appartement En logeant plusieurs mois dans la ville où aura lieu ton volontariat, tu seras peut-être être amené à devoir sous-louer ou céder ton bail actuel. Prévois un délai pour le préavis.
	Te constituer une trousse de pharmacie Il est conseillé, avant le départ, d'apporter dans ton bagage à main quelques médicaments (et les prescriptions) dont tu auras besoin pendant le trajet. Si ton projet se déroule au Québec ou au Canada, pense à vérifier auprès de ta pharmacie s'il est possible de transférer ton dossier dans une pharmacie de la ville où aura lieu ton projet.
	Changer de l'argent Si ton projet se déroule à l'international, il est conseillé de changer une petite somme d'argent avant ton départ ou le jour de ton arrivée pour assurer les dépenses des premiers jours.
	Faire une liste des numéros d'urgence En fonction de ta destination, constitue-toi une liste des numéros d'urgence.
	Pense à ton entourage Avant ton départ, laisse les coordonnées de ton organisme d'accueil à un ou plusieurs membre(s) de ton entourage en cas de problème.
	Enregistrer ton vol N'oublie pas de t'enregistrer sur le site web de ta compagnie aérienne 24 heures avant ton départ.



Journée du départ

Ne pas oublier de prendre tous tes papiers Vérifie avant ton départ que tu as avec toi tous les documents nécessaires (passeport, visa, assurances, etc.)

Peser tes valises

Vérifie que le poids de tes bagages respecte les limites fixées par la compagnie aérienne afin d'éviter de payer un excédent de bagages.

Garde ces informations sur toi la journée de ton départ :

▶ Numéros d'urgence :

	NOM	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE
1.		
2.		
3.		

▶ Contact sur place :

Nom du superviseur: _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse de l'organisme d'accueil : _____

Numéro de téléphone de l'org. d'accueil : _____

▶ Logement à l'arrivée :

Adresse (numéro et rue) : _____

Quartier : _____

Code postal : _____

Numéro du propriétaire : _____

Notes personnelles :

lojiq



CONTACTE-NOUS!

514 873-4255

1 800 465-4255

quebecvolontaire@lojiq.org

Bureau de Montréal

934, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (QC) H2L 2E9

Bureau de Québec

200, chemin Sainte-Foy, bur. 1.20
Québec (QC) G1R 1T3

RETROUVE NOS OPPORTUNITÉS

en ligne

lojiq.org

sur nos réseaux sociaux



Secrétariat
à la jeunesse

Québec 

Fondation
lojiq

0 f n j